CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2024

11x24

<u>CIMETIÈRE DE BELLEPEIRE</u> REPRISE DE CONCESSION NON RENOUVELÉE

Conformément à l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit effectuer la reprise d' une concession trentenaire située au cimetière de Bellepeire - carré 1 rang 7 N°8, arrivée à son terme et non renouvelée.

Il est proposé aujourd'hui de mettre à la vente, le caveau construit sur cette concession, selon une estimation, réalisée par les services municipaux, s'élevant à 2300 Euros.

La concession de terrain, quant à elle, sera vendue au tarif en vigueur au moment de l'achat, et par conséquent sera rajoutée à la valeur du caveau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé:

- Approuve la mise en vente du caveau référencé ci-dessus au tarif de 2300 Euros
- Précise que l'acquisition de la concession de terrain se fera au tarif en vigueur au moment de l'achat
- SE PRONONCE comme suit:

POUR: 35 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE ROMAIN AMARO LE MAIRE MICHEL AMIEL